

CROISSANCE ET CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DU TERTIAIRE INDUSTRIEL

par Marie-Christine Bureau et Antoine Valeyre

Depuis le début du siècle, de nouveaux emplois, qualifiés plus tard de tertiaires, se sont multipliés dans l'entreprise industrielle. Ils répondent au développement des activités d'organisation, d'administration, de gestion, d'étude, de recherche-développement ou de commercialisation, tant dans les entreprises industrielles qu'au sein de sociétés spécialisées dans les prestations de services.

Les activités de services contribuent de plus en plus à la compétitivité des entreprises industrielles et prennent une part croissante dans l'emploi. Mais leur expansion a principalement bénéficié aux régions les plus prospères et leur inégale répartition géographique constitue un obstacle à un développement régional plus équilibré.

L'importance de leur rôle dans la croissance industrielle, dans l'évolution de l'emploi et dans l'aménagement du territoire invite donc à s'interroger sur les mécanismes de leur développement et de leur concentration dans l'espace.

Compte-tenu de la permanence des phénomènes étudiés, l'analyse doit s'inscrire dans une perspective historique longue. Elle a été menée à partir du début du siècle, époque à laquelle le tertiaire industriel commence à prendre son essor.

L'émergence et l'expansion des emplois tertiaires liés à l'industrie ont tout d'abord été mises en relation avec l'approfondissement de la division du travail et la diffusion concomitante de principes d'organisation de l'entreprise. La croissance du tertiaire de l'industrie et des services aux entreprises résulte, en effet, de la séparation des tâches de conception, de décision et d'exécution et de l'autonomisation de fonctions de services pouvant d'ailleurs aboutir à la constitution de sociétés spécialisées.

L'analyse de la concentration géographique du tertiaire industriel a été centrée sur les emplois de service interne aux entreprises industrielles. Dès leur apparition, ils se sont très inégalement répartis sur le territoire. Leur prolifération et les mutations importantes de la géographie industrielle n'ont pas fondamentalement remis en cause leur forte concentration dans les régions les plus développées.

Pourtant les mécanismes qui conduisent à cette tendance séculaire ont connu une transformation profonde. Pendant la première moitié du siècle, les emplois tertiaires de l'industrie se sont localisés à proximité des activités productives. Leur répartition géographique a reflété les structures sectorielles et les modes d'organisation des entreprises régionales. Ils se sont notamment concentrés dans les zones d'industries modernes, en pleine expansion et à fort contenu technologique, selon une dynamique cumulative.

Mais, progressivement, et tout particulièrement pendant la période de forte croissance de l'après-guerre, les ressorts de cette dynamique spatiale se sont émoussés. Avec le développement de la division spatiale du travail, les services des grandes entreprises se séparent des unités de production et se localisent bien plus selon leur fonction économique et leur caractère décisionnel ou exécutif que selon leur appartenance sectorielle. La dynamique spatiale du tertiaire de l'industrie, qui en résulte au niveau macroéconomique, devient alors beaucoup plus complexe. La dynamique qui dominait au début du siècle joue encore dans les tissus de PMI ; mais, en même temps, de nouveaux processus de tertiarisation sont à l'œuvre dans les espaces dominés par les grandes entreprises.

On examinera enfin les liens qu'entretient la localisation des services externes avec celle du tertiaire interne à l'in-

Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

dustrie. La concentration géographique des services rendus aux entreprises industrielles s'avère aussi importante que celle des services internes et lui est très comparable. De fait, les activités de service destinées à l'industrie dépendent très largement de la demande des grandes entreprises qui tendent à en façonner le contenu et à en conditionner la croissance et la localisation.

L'EMPLOI TERTIAIRE LIÉ À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

L'emploi tertiaire lié à la production industrielle regroupe l'emploi tertiaire des entreprises industrielles (tertiaire interne de l'industrie) et l'emploi tertiaire des services rendus aux entreprises industrielles (tertiaire externe).

— L'emploi tertiaire de l'industrie

L'emploi tertiaire de l'industrie peut être défini de plusieurs façons selon que l'on se réfère aux spécialités ou aux fonctions professionnelles (personnels des services par opposition aux personnels de production) ou aux situations socioprofessionnelles (cadres et employés).

Quelle que soit la définition retenue, le tertiaire de l'industrie regroupe des catégories d'emplois très hétérogènes. Mais au regard des questions de dynamique et de répartition géographique abordées dans cet article, il présente une cohérence suffisante pour justifier une approche globale.

La démarche historique adoptée nous a conduits à privilégier la seconde définition, notamment dans les analyses statistiques.

Dans les recensements de la population de 1906 à 1936, la population active est décomposée en cinq « situations » : chefs d'entreprise, ouvriers, employés, travailleurs isolés et chômeurs. Pour cette période, les emplois tertiaires de l'industrie ont donc été définis statistiquement par les effectifs d'« employés » de l'industrie (salariés non ouvriers des établissements industriels).

A partir des données des recensements de 1962 à 1975, ils sont définis par regroupement des effectifs des catégories socioprofessionnelles autres que patrons, ouvriers et artisans : cadres supérieurs, cadres moyens, employés, personnels de service et autres catégories.

— L'emploi tertiaire des services aux entreprises industrielles

Il n'est pas possible de connaître statistiquement les effectifs des activités de services destinées aux entreprises industrielles et effectuées dans des sociétés d'études et conseils, des organismes financiers, des entreprises de commerce de gros ou de transport et télécommunication.

Comme une part significative de l'emploi tertiaire externe appartient au secteur des services marchands principalement rendus aux entreprises, nous nous sommes appuyés sur cette catégorie pour en apprécier, approximativement, le rythme de croissance et le niveau de concentration géographique.

DIVISION DU TRAVAIL ET CROISSANCE DE L'EMPLOI TERTIAIRE LIÉ À L'INDUSTRIE

Dès le XIX^e siècle, un petit nombre de salariés prend peu à peu place dans l'entreprise industrielle entre patrons et ouvriers.

Après la première guerre mondiale, ces nouvelles « situations professionnelles », qui seront qualifiées par la suite d'emplois tertiaires, connaissent une prolifération rapide au fur et à mesure que la division du travail s'étend dans les entreprises.

Formes de division du travail, principes d'organisation et croissance de l'emploi tertiaire dans l'entreprise industrielle

Dans la production artisanale, la division du travail restait élémentaire, le maître se réservant les relations avec la clientèle et la maîtrise technique tandis que compagnons et apprentis assuraient l'exécution du produit. Au stade de la fabrique apparaissent les ingénieurs puis, tout au long du XIX^e siècle, les patrons tendent à déléguer une partie de leurs activités, créant ainsi des rôles auxquels s'attache un certain prestige : auxiliaires de direction, comptables... Progressivement délégués à leur tour, ces rôles donnent le jour à de véritables fonctions assumées par plusieurs salariés travaillant en coopération : fonctions financière et comptable, fonction commerciale, bureaux d'étude... ; dans le même temps s'instaurent des pratiques plus ou moins formalisées : contrôle de coût, contrôle de qualité...[1].

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ces évolutions restent plus ou moins spontanées, non systématiques ; elles ne sont encore fondées sur aucune doctrine établie. Mais au début du XX^e siècle, avec le développement de grandes entreprises, les besoins d'organisation se font plus pressants. Des ingénieurs commencent à y répondre en définissant des règles qui ont été rapidement rationalisées et formalisées en principes généraux d'organisation du travail et de l'entreprise, notamment par Fayol et Taylor.

Fayol préconise une spécialisation poussée des différentes fonctions en vue de rationaliser l'organisation générale de l'entreprise ; chaque fonction se voit attribuer une aire de compétence précise [2]. Le fayolisme repose sur un petit nombre de principes : la séparation de la direction d'usine et de l'administration générale qui est placée au-dessus des services ; l'importance donnée à un service commercial spécialisé ; la séparation du financier et du comptable ; enfin, une organisation rationnelle du travail dans les bureaux aussi bien que dans les ateliers. Peu diffusé comme doctrine, le fayolisme aura néanmoins une influence pratique indéniable à partir de 1914 en répandant une certaine conception de l'organisation des entreprises.

D'autre part, les principes du taylorisme se diffusent aussi à la même époque et ces deux mouvements apparaissent en quelque sorte complémentaires. En particulier, l'une des conséquences, et non la moindre, du taylorisme a été de créer un suivi de la production extérieure à l'atelier et reposant sur des documents écrits (consignes, tableaux de bord, nomenclatures, archives...) et, par là même, un processus de traitement et de circulation de cette information écrite qui devient une activité à part entière dans l'entreprise [3].

Premiers fondements des théories de l'organisation, les principes de Taylor et Fayol ont été repris et développés tout au long du XX^e siècle. Ils ont favorisé la création et l'organisation en fonctions d'un nombre croissant d'emplois de plus en plus séparés de la fabrication proprement dite. La diffusion de ces principes a donc accompagné et accéléré le mouvement de division du travail sous ses différentes formes au sein des entreprises industrielles.

En effet, l'autonomisation progressive de ces nouvelles fonctions suppose un certain niveau de division technique du travail permettant le regroupement d'un ensemble complexe de tâches intellectuelles autour d'un objectif de conception, de coordination, de gestion ou d'administration [4]. A l'inverse, ces fonctions tendent progressivement à connaître une division technique interne pouvant conduire à de nouvelles disjonctions. De plus, elles

participent à la division sectorielle du travail lorsqu'elles atteignent un certain degré d'autonomie et se constituent en activités de service extérieures à l'industrie.

Les activités tertiaires liées à l'industrie doivent donc leur essor à l'approfondissement de la division du travail dans ses différentes formes : technique (par segmentation des tâches, selon les niveaux de qualification, en particulier entre la conception, la décision, l'organisation, et l'exécution), fonctionnelle (par séparation des tâches selon les fonctions qu'elles assument) et sectorielle (par autonomisation en services externes de certaines fonctions).

Depuis le début du siècle, leur croissance a été extrêmement rapide, aussi bien dans les entreprises industrielles, que dans les sociétés de services spécialisées (pour les définitions statistiques retenues, cf. encadré p. 53). Dans un premier temps, le tertiaire interne a progressé plus rapidement, traduisant le mouvement de division technique et fonctionnelle du travail. Mais depuis une vingtaine d'années, on observe une croissance plus élevée dans les services externes, correspondant à une externalisation de certaines fonctions : ingénierie et comptabilité dans les années soixante ; informatique, nettoyage industriel et travail temporaire dans la décennie suivante : la division du travail par fonction prend une forme sectorielle.

Tableau 1
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION
ET DES EFFECTIFS DES SERVICES AUX ENTREPRISES DE 1906 à 1980

		1906	1936	1962	1968	1975	1980
Emploi tertiaire de l'industrie	Effectifs (en milliers)	219	418	1038	1266	1574	1562
	Part dans l'emploi industr. (%)	3,9	8,0	19,4	23,1	26,3	28,0
Services aux entreprises	Effectifs (en milliers)	187	282	419	622	796	998
	Part dans l'emploi total (%)	1,0	1,5	2,1	3,1	3,8	4,7

Sources : Recensements de 1906 à 1975 - Enquête emploi de 1980 et M. Braibant [5].

Les différences entre les entreprises industrielles face au développement des emplois tertiaires

Cette expansion des emplois tertiaires a touché les entreprises industrielles avec une ampleur inégale.

En effet, certaines fonctions ont une importance plus ou moins vitale pour la bonne marche de l'entreprise selon l'activité de celle-ci. Par exemple, le rôle du service commercial dépend de la nature du produit et du type de

clientèle ; de même, un bureau d'études et d'essais n'a une place stratégique que si l'entreprise met en œuvre des techniques de production modernes et non standardisées.

Par ailleurs, le processus de croissance tertiaire lié à l'organisation progressive de l'entreprise en fonctions n'a pu se déployer qu'à certaines conditions. Il a probablement trouvé un terrain privilégié dans les branches en pleine évolution technologique au début du siècle ; période

caractérisée, en effet, par un certain bouleversement industriel. Nombreuses à la fin du siècle précédent, les innovations de produits et de procédés donnent alors le jour à des activités nouvelles – fabrications de colorants et synthétiques, dérivés du pétrole, construction électrique, industries automobiles... – et transforment profondément des activités plus anciennes, comme la sidérurgie [6].

De nombreuses entreprises de ces secteurs connaissent alors une croissance rapide et doivent à la fois maîtriser les innovations technologiques et imposer de nouveaux produits sur le marché. Aussi ont-elles été vraisemblablement plus réceptives aux nouveaux principes d'organisation, réponse possible aux difficultés de leur croissance.

L'approfondissement de la division du travail et la rationalisation de l'organisation supposent de plus que l'entreprise ait déjà atteint une certaine taille. Dans les petites entreprises où les rôles restent peu différenciés, il n'y a pas constitution de nouvelles « situations professionnelles ». En conséquence, l'ensemble du secteur artisanal de même que les petites unités des branches plus dynamiques n'ont guère été concernés par la multiplication des emplois tertiaires.

Tableau 2
TAUX D'EMPLOI TERTIAIRE DES SECTEURS
DE L'INDUSTRIE
(1906 et 1936)

(en %)

Secteurs de l'industrie	1906	1936
Mines	3,5	4,6
Carrières	1,3	2,3
Alimentation	6,6	11,7
Chimie	16,5	21,0
Papier - carton	6,6	10,8
Presse - édition	8,6	12,2
Textile	4,1	7,8
Habillement	1,8	4,3
Pailles, plumes et crins	1,8	3,5
Cuir	2,5	4,4
Bois	1,4	3,1
Métallurgie	6,6	11,2
Métaux ordinaires	4,5	10,0
Métaux précieux	7,7	13,3
Pierres précieuses	1,6	3,5
Taille des pierres	1,5	3,4
Terrassement, construction	2,1	5,2
Céramiques et verres	4,1	7,9

Source : Recensements de la population de 1906 et 1936. Les secteurs sont classés en 18 « groupes professionnels ».

Les données des recensements permettent de préciser les différences sectorielles ; on observe des taux élevés d'emploi tertiaire dans certaines activités de consommation finale, et dans les branches où sont concentrées les innovations technologiques, tandis que la croissance tertiaire ne touche ni le secteur artisanal des biens de consommation traditionnels ni la grande industrie héritée de la première révolution industrielle.

Ces différences se perpétuent au cours du siècle : en 1975, les taux d'emploi tertiaire varient encore considérablement d'un secteur à l'autre. A des taux élevés, supérieurs à 35 % dans les industries aéronautiques, navales et d'armement, chimiques, de presse et édition ou électriques et électroniques, s'opposent des taux faibles, inférieurs à 15 %, dans les secteurs de biens de consommation traditionnels : habillement, bois et meubles, cuir et chaussures.

Tableau 3
TAUX D'EMPLOI TERTIAIRE DES SECTEURS
DE L'INDUSTRIE
(1962 et 1975)

Secteurs de l'industrie	1962	1975
IAA	17,5	24,3
Matériaux de construction	10,6	17,4
Verre	20,1	21,9
Sidérurgie	15,8	22,0
Non-ferreux	20,0	26,6
Premières transformations et travail des métaux	16,9	21,5
Mécanique	25,5	31,4
Const. électrique et électronique	31,3	35,6
Automobile	21,1	24,0
Const. navale, aéronautique et armement	29,4	39,0
Chimie et caoutchouc	29,6	38,9
Textile	14,4	18,2
Habillement	10,5	14,5
Cuir et chaussure	9,3	12,4
Bois et meubles	7,5	12,3
Papier et carton	16,9	22,9
Presse - édition	30,3	37,8
Industries diverses	22,1	28,3

Source : Recensements de la population de 1962 et de 1975. Les secteurs d'activités sont classés en 18 postes selon le code BCND.

On observe donc, tout au long du XX^e siècle, un mouvement massif et continu de croissance tertiaire dans l'industrie. Mais les entreprises participent à ce mouvement à des rythmes très différents en fonction de l'activité qu'elles exercent, de la taille qu'elles ont atteinte, des technologies qu'elles mettent en œuvre et de leur récep-

tivité plus ou moins grande aux méthodes d'organisation les plus en vogue [7].

Ces différences entre entreprises se sont reflétées dans l'espace français dès le début du siècle, provoquant de fortes disparités régionales.

LA CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DE L'EMPLOI TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE

La concentration géographique de l'emploi tertiaire de l'industrie est étudiée au niveau départemental.

Elle est appréciée en termes relatifs, en référence à la distribution spatiale de l'ensemble de l'emploi industriel, à partir des taux départementaux d'emploi tertiaire de l'industrie.

Le coefficient de variation de ces taux, pondéré par les effectifs industriels, constitue une mesure synthétique de la concentration interdépartementale du tertiaire de l'industrie. On utilise cet indicateur dans le tableau 4 pour le tertiaire de l'industrie, pour les différentes CSP qui le composent et pour les CSP tertiaires de l'ensemble des activités non-agricoles.

Les taux départementaux utilisés dans cet article sont issus des recensements de la population de 1906, 1936, 1962 et 1975. Dans les recensements de 1906 et 1936, les données disponibles permettent de calculer la proportion d'« employés » (salariés non ouvriers des établissements) dans l'industrie au sens large, y compris l'énergie, le BTP et les transports. Pour la période de 1962 à 1975, on a retenu le pourcentage de cadres et d'employés dans l'industrie de transformation.

LA PERMANENCE D'UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES EMPLOIS TERTIAIRES DE L'INDUSTRIE

Dès leur émergence, les emplois tertiaires de l'industrie ont été très concentrés sur le territoire (cf encadré ci-dessus). Ainsi, en 1906, alors qu'ils ne représentent encore qu'une faible proportion de l'ensemble des emplois de l'industrie, ils sont très inégalement répartis dans l'espace. Leur implantation s'effectue principalement dans les grands centres économiques, particulièrement dans les pôles parisien et lyonnais, dans une moindre mesure dans les régions très industrialisées du Nord-Est et de Rhône-Alpes, ainsi que dans les départements des grandes métropoles du Midi et de l'Ouest : Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Elle est beaucoup moins importante dans les régions les plus rurales et artisanales de la moitié Ouest et Sud-Ouest du pays (carte 1).

La prolifération des emplois tertiaires de l'industrie depuis le début du siècle n'a pas profondément modifié leur forte concentration géographique. De fait, en 1975, les taux d'emploi tertiaire de l'industrie varient encore

très fortement d'un département à l'autre. Cette dispersion résulte d'abord d'un clivage important entre l'Ile-de-France (44,3 %) et le reste du pays (21,4 %). En province, elle se manifeste également par une double opposition entre régions méridionales et septentrionales d'une part, et entre zones de grandes agglomérations ou peu urbanisées d'autre part. Ainsi seuls sept départements du Sud de la France, pour la plupart fortement urbanisés, dépassent la moyenne nationale (26,3 %). A l'autre extrême, les départements d'industrialisation ancienne du Nord-Est non dotés de grandes villes et surtout les plus ruraux de la moitié Ouest et Sud-Ouest du pays, ont les taux les plus faibles descendant jusqu'à 11 % en Creuse et en Lozère (carte 2).

Les degrés de tertiarisation de l'industrie s'avèrent donc nettement plus élevés dans les départements les plus urbanisés. Pourtant les disparités interdépartementales ne sauraient être totalement imputables aux structures urbaines. De fait, la relation entre tertiarisation de l'industrie et urbanisation se manifeste essentiellement dans les départements de grandes métropoles, de capitales régionales ou de grandes villes et n'intervient pratiquement pas dans les départements les plus ruraux ou dont l'urbanisation, éventuellement dense, n'est pas dominée par un grand pôle (pour 65 départements de ce type, le coefficient de corrélation (1) entre taux d'emploi tertiaire et taux d'urbanisation ne s'élève qu'à 0,33 contre 0,78 pour l'ensemble des départements).

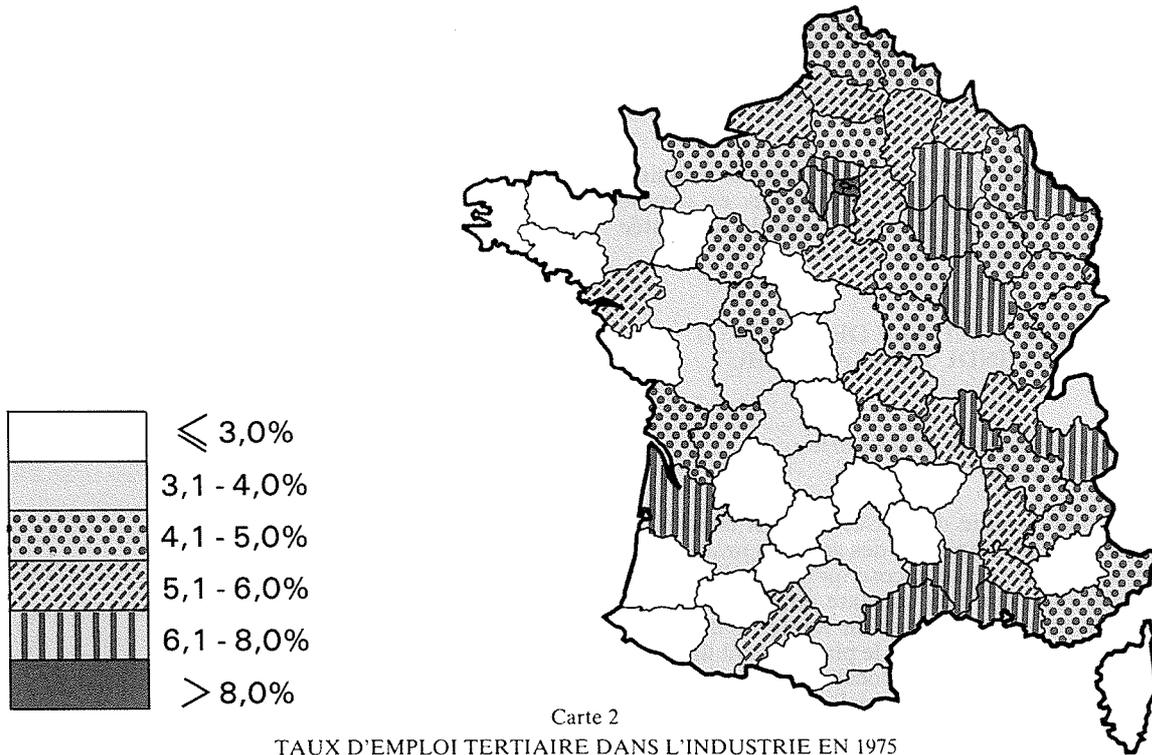
Forte pour l'ensemble du tertiaire de l'industrie, la concentration géographique s'accroît très nettement avec le niveau hiérarchique des différentes catégories socioprofessionnelles qui le composent (des employés aux cadres supérieurs) et s'avère beaucoup plus prononcée dans l'industrie que dans le reste de l'économie [8], comme le montrent les coefficients de variation du tableau 4.

Tableau 4
COEFFICIENT DE VARIATION DES TAUX DE CADRES OU D'EMPLOYÉS DANS L'EMPLOI DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION ET DANS LES ACTIVITÉS NON-AGRICOLES EN 1975

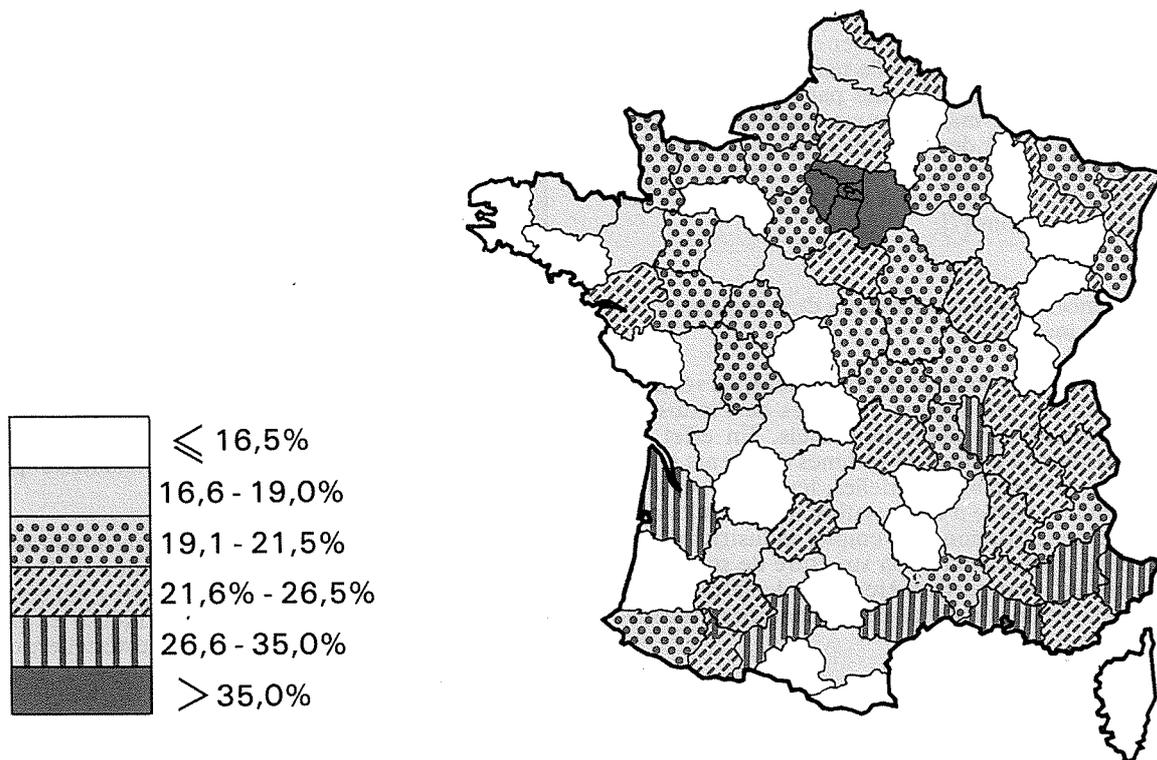
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Emploi tertiaire
Industrie de transformation	0,63	0,42	0,27	0,39
Activités non-agricoles	0,35	0,13	0,16	0,17

(1) Les coefficients de corrélation présentés dans ce texte sont pondérés par l'emploi industriel des départements.

Carte 1
TAUX D'EMPLOI TERTIAIRE DANS L'INDUSTRIE EN 1906



Carte 2
TAUX D'EMPLOI TERTIAIRE DANS L'INDUSTRIE EN 1975



Par rapport au début du siècle, la répartition géographique du tertiaire de l'industrie s'est peu modifiée, comme le montre la comparaison des cartes 1 et 2. Si de lentes redistributions spatiales se dessinent au bénéfice des départements de grandes métropoles du Midi et au détriment des régions industrielles du Nord et de l'Est, la situation actuelle reste très largement tributaire du passé.

Cependant la tendance séculaire des emplois tertiaires de l'industrie à se concentrer sur le territoire ne signifie pas pour autant que leur dynamique spatiale soit restée identique tout au long de cette période.

LA DYNAMIQUE SPATIALE DE L'EMPLOI TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE AU DÉBUT DU SIÈCLE

La localisation des services à l'industrie : une logique industrielle

Dans la première moitié du siècle, on peut considérer que la séparation géographique des activités productives et des services ne concerne encore qu'un nombre limité d'entreprises. Bien que l'on constate déjà une certaine concentration des sièges sociaux en Région parisienne, les services de l'industrie restent le plus souvent liés physiquement à la production. La localisation des emplois de service des entreprises industrielles est alors dépendante de celle des emplois de production ; on peut dire en ce sens qu'elle obéit à une logique « industrielle ». Or, tandis que des facteurs de localisation, comme la proximité des matières premières ou des sources d'énergie, se font moins impératifs avec l'amélioration du réseau de transports, une nouvelle tendance se dessine ; l'attraction des activités modernes par les grands pôles urbains, gisements de main-d'œuvre qualifiée et vastes marchés solvables pour des produits encore peu diffusés. Ces emplois de service, plus nombreux dans ces branches qu'ailleurs, tendent donc à se concentrer dans les grandes agglomérations [7].

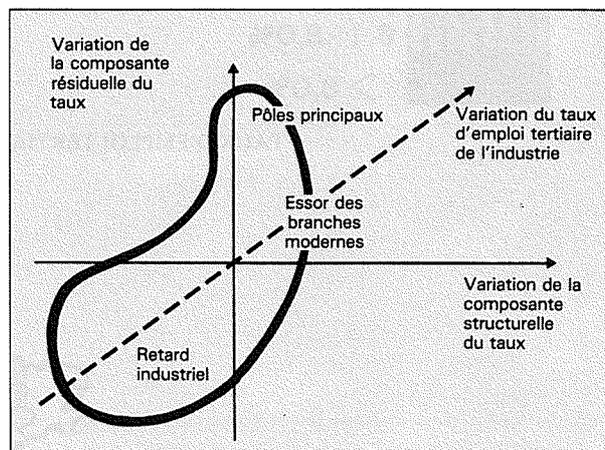
Les conséquences macro-économiques de la logique industrielle de localisation

Conséquence de cette logique de localisation, la répartition géographique des emplois tertiaires de l'industrie reflète la disparité des tissus industriels. En effet, la croissance tertiaire a connu des rythmes différents selon l'activité des entreprises industrielles, leur taille, et plus généralement leur mode d'organisation. Il en résulte que le rythme de tertiarisation de l'emploi industriel d'une région dépend étroitement de la structure de son appareil productif et, tout particulièrement, de sa composition sectorielle et de son degré de concentration technique.

Cette évolution s'inscrit dans un processus cumulatif. Dans les grandes métropoles, l'implantation des activités récentes et relativement tertiarisées transforme la composition sociotechnique de la population active dans un sens qui tend à attirer de nouvelles industries à fort contenu de service. De plus, l'essor des branches jeunes modifie profondément le tissu local qui les accueille dès lors que celui-ci est assez dense : il le stimule par le jeu des relations interindustrielles ; il le modernise en diffusant des innovations technologiques et de nouvelles méthodes d'organisation. Ainsi peut-on parler de diffusion intersectorielle de la croissance du tertiaire industriel. Ce mécanisme fonctionne aussi en sens inverse, maintenant durablement à l'écart de la tertiarisation de vastes régions rurales ou d'industrie traditionnelle.

Une telle dynamique peut être schématisée à partir d'analyses de *shift-and-share* (cf. encadré p. 59) des taux départementaux d'emploi tertiaire de l'industrie, selon la configuration du schéma 1.

Schéma 1
REPRÉSENTATION
DE LA DYNAMIQUE SPATIALE « INDUSTRIELLE »



Le développement des branches les plus modernes et les plus tertiarisées comme la mécanique, la construction électrique et la chimie, se traduit par une progression de l'effet structurel (sectoriel) dans des régions déjà très industrialisées. Tandis qu'un retard vis-à-vis de cette nouvelle croissance industrielle se manifeste par une diminution de l'effet de structure.

Les variations de cet effet sectoriel constituent le principal ressort de la dynamique. L'évolution de l'effet résiduel leur est donc étroitement liée ; elle rend compte de diverses transformations du tissu industriel plus ou moins induites par la déformation sectorielle ; concen-

tration technique (2), diffusion de nouvelles méthodes de gestion, modernisation des structures d'organisation du travail et des entreprises, évolution des qualifications professionnelles...

LA MÉTHODE DE SHIFT-AND-SHARE

La méthode de shift-and-share consiste à analyser une variable régionale (ici départementale) pour faire apparaître deux composantes : une composante structurelle (sectorielle) qui mesure en quelque sorte l'influence de la structure d'activités sur la variable (ici le taux d'emploi tertiaire) et une composante résiduelle obtenue par différence.

Pour obtenir l'effet structurel, on calcule pour chaque département la variable fictive qui serait observée si le taux d'emploi tertiaire égalait le taux national sectoriel dans chaque branche du département.

Si l'on note t_i le taux national d'emploi tertiaire pour le secteur i , t_j^i le taux mesuré dans le département j , t le taux national toutes branches confondues et a_{ij} la part de la branche i dans l'emploi industriel du département j , on peut calculer l'effet structurel s_j pour chaque département j :

$$s_j = \sum_{i=1}^I a_{ij} t_i - t$$

et l'effet résiduel s'obtient simplement :

$$r_j = t_j - s_j$$

Dans le cas extrême où la répartition géographique des emplois tertiaires de l'industrie ne refléterait que les spécialisations sectorielles régionales, tous les effets résiduels seraient nuls.

Il faut toutefois observer que la composante sectorielle décrit un effet purement mécanique des structures et ne rend pas compte des effets induits ; cette remarque impose une certaine prudence dans l'interprétation de la composante résiduelle.

Un tel processus tend à accentuer la polarisation entre un petit nombre de zones où s'épanouissent les activités modernes et les régions restées en marge de cette évolution. Sur les graphiques de *shift-and-share* établis en coupe instantanée, ce mouvement se traduit par un nuage de départements de plus en plus étiré. Ainsi pour 1936, observe-t-on un nuage en forme de croissant de lune qui oppose quelques pôles principaux au grand nombre des départements ruraux (graphique 1).

La représentation de la dynamique spatiale du tertiaire de l'industrie proposée dans le schéma 1 trouve une large validation empirique dans les évolutions départe-

(2) On note un coefficient de corrélation pondérée de 0,6 entre l'effet résiduel et un indicateur de concentration technique « débiaisé » des structures sectorielles.

mentales de 1906 à 1936 (graphique 2). En effet, le nuage obtenu correspond assez largement à la configuration attendue. On peut y distinguer trois zones.

La première regroupe la majorité des départements. Effet structurel et effet résiduel se détériorent simultanément dans la plupart des départements de l'Ouest et du Sud-Ouest, encore peu industrialisés, et dans les départements du Nord-Est qui n'accueillent pas de métropole régionale (Pas-de-Calais, Vosges...). Cette évolution touche aussi des départements du Sud (la Gironde, les Bouches-du-Rhône ; dans une moindre mesure, la Haute-Garonne) où une métropole unique concentre l'essentiel de la vie industrielle régionale, fondée sur des activités peu concentrées mais diversifiées ; on y observe pourtant des taux élevés d'emploi de service, en raison d'activité anciennement tertiaisées, comme les industries agro-alimentaires.

La deuxième zone, au centre du graphique 2, correspond à un noyau restreint de départements très industrialisés de la moitié Nord et Est du pays (Seine-Maritime, Nord, Loire-Atlantique, Territoire de Belfort, Doubs, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire, Isère). Ils se caractérisent par un certain dynamisme industriel tandis que leur effet résiduel évolue peu, le plus souvent positivement.

Enfin, Paris et Lyon, pôles principaux, occupent une place tout à fait spécifique dans la dynamique spatiale du tertiaire industriel. Ils se distinguent des autres départements par l'augmentation spectaculaire de leur effet résiduel : ils tendent cependant à se détacher progressivement de la logique industrielle dans la mesure où cette augmentation ne repose plus sur une évolution sensible de l'effet structurel (sectoriel), qui se maintient par ailleurs à un niveau élevé tout au long de la période (3).

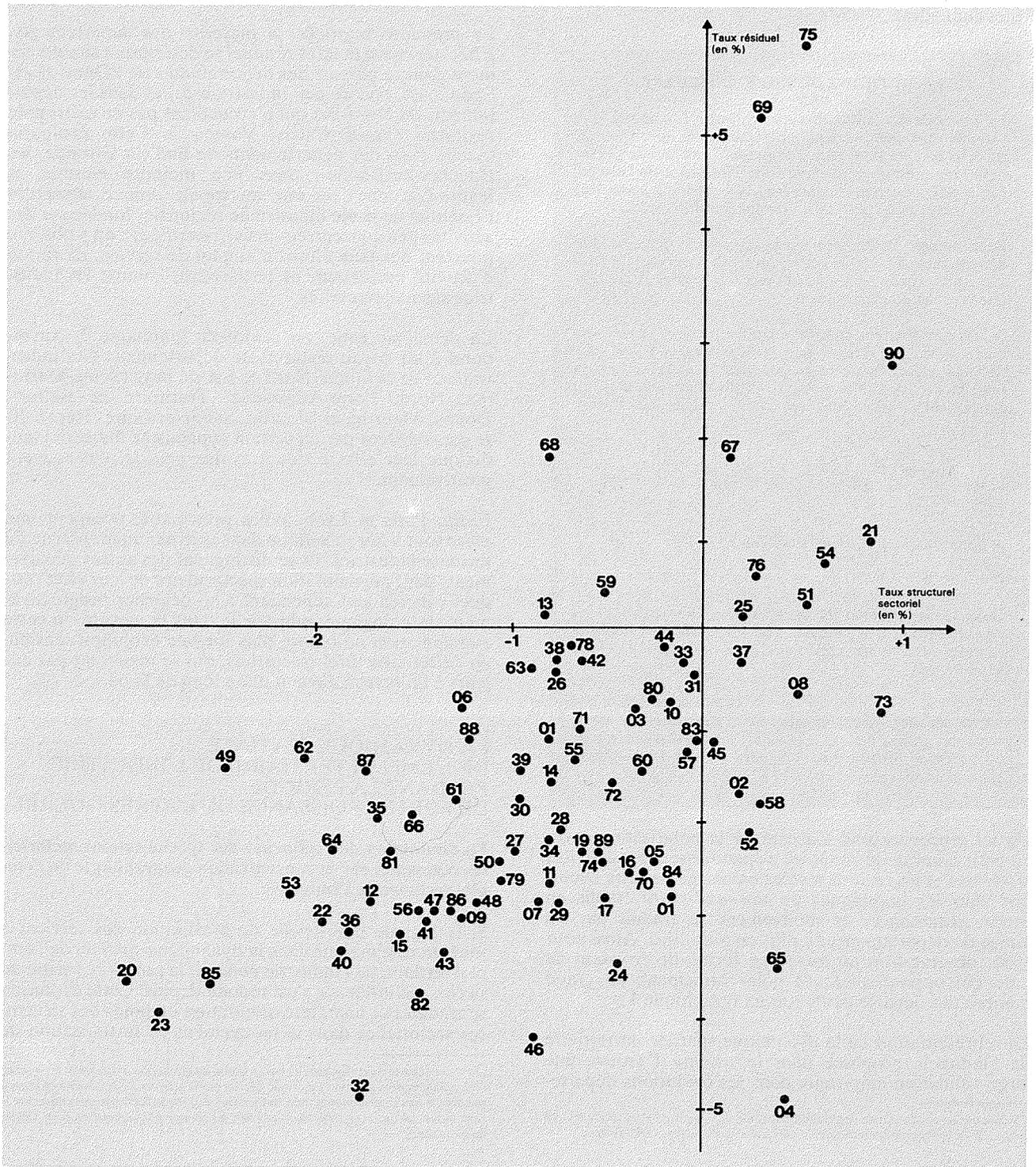
LA DYNAMIQUE SPATIALE DE L'EMPLOI TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE PENDANT LA PÉRIODE DE FORTE CROISSANCE DE L'APRÈS-GUERRE

La diminution de l'influence des spécialisations sectorielles régionales sur la concentration géographique de l'emploi tertiaire de l'industrie

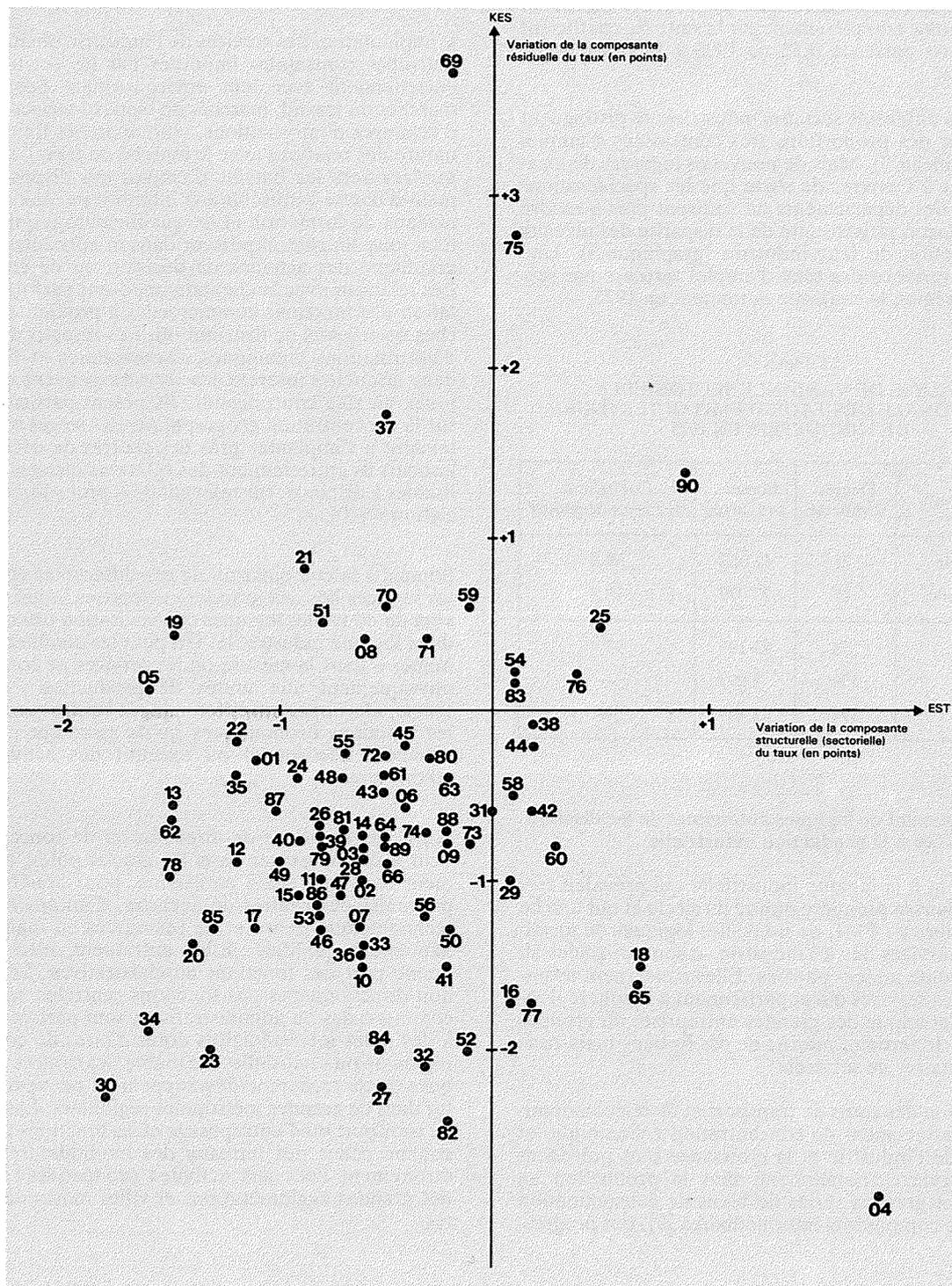
Si la logique industrielle de localisation des services a joué un rôle majeur dans la dynamique spatiale de l'emploi tertiaire de l'industrie pendant la première moitié du siècle, son influence s'est réduite depuis. Cette évolution se traduit par une nette diminution du poids des structures sectorielles dans le mouvement de tertiarisation de

(3) Trois départements figurent en bas, à droite du graphique, s'éloignant ainsi sensiblement de la configuration théorique décrite par le schéma 1. Ces situations correspondent à des implantations industrielles isolées sans influence significative sur le tissu industriel local (ex : électrochimie liée à l'énergie hydraulique dans les vallées de montagne).

Graphique 1
ANALYSE DES TAUX DÉPARTEMENTAUX D'EMPLOIS TERTIAIRES DE L'INDUSTRIE EN 1936
PAR LA MÉTHODE DE *SHIFT-AND-SHARE* (LES DÉPARTEMENTS SONT REPRÉSENTÉS PAR LEUR CODE NUMÉRIQUE)



Graphique 2
 ANALYSE DE LA DYNAMIQUE SPATIALE DE L'EMPLOI TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE DE 1906 à 1936
 A PARTIR DE LA MÉTHODE DE *SHIFT-AND-SHARE* (LES DÉPARTEMENTS SONT REPRÉSENTÉS
 PAR LEUR CODE NUMÉRIQUE)



l'emploi industriel. On peut l'apprécier à partir d'analyses de *shift-and-share* des taux départementaux d'emploi tertiaire de l'industrie : la relation positive entre variations départementales des composantes structurelles et résiduelles que l'on observe dans la première moitié du siècle s'émousse complètement par la suite (le coefficient de corrélation passe de 0,52 de 1906 à 1936 à 0,04 de 1962 à 1975).

Pourtant les différents secteurs industriels se distinguent toujours par des proportions très contrastées d'emploi tertiaire (tableau 3). Mais de nouvelles logiques de localisation sont à l'œuvre, de sorte que les spécialisations sectorielles des départements ne suffisent plus à rendre compte de façon satisfaisante de la disparité des niveaux de tertiariation de leur industrie (graphique 3). Une analyse de variance des taux d'emploi tertiaire par secteur et par région le confirme nettement en 1975.

Tableau 5
ANALYSE DE VARIANCE SECTORIELLE
ET RÉGIONALE DES TAUX D'EMPLOI TERTIAIRE
DE L'INDUSTRIE EN 1975

Dispersion	Degrés de liberté	Somme des carrés	Coefficient de Fisher-Snédecor
Interrégionale	21	42 353	89,8
Intersectorielle	17	27 079	70,9
Modèle	38	83 196	97,4
Résiduelle	356	7 997	—
Totale	394	91 194	—

Le développement de logiques autonomes de localisation des services liés à la production industrielle

Parallèlement à la logique industrielle qui prévalait très largement dans la première moitié du siècle et qui touche encore nombre de PMI, de nouvelles logiques de localisation des services liés à l'industrie se sont affirmées au cours des trente années passées. Elles concernent essentiellement les services qui appartiennent à la sphère d'influence économique des grandes entreprises ou groupes industriels - le tertiaire interne de ces firmes - mais aussi leurs prestataires de services.

La diminution des coûts de transport et de télécommunication, le mouvement de concentration économique et financière de l'industrie et la croissance sans précédent de l'après-guerre, notamment dans la production en moyennes et grandes séries de biens de consommation finale ou de composants intermédiaires [9], ont progres-

sivement libéré les services liés aux grandes entreprises de leurs anciennes contraintes de localisation et notamment de la nécessité de rester au voisinage des activités productives auxquelles ils sont associés.

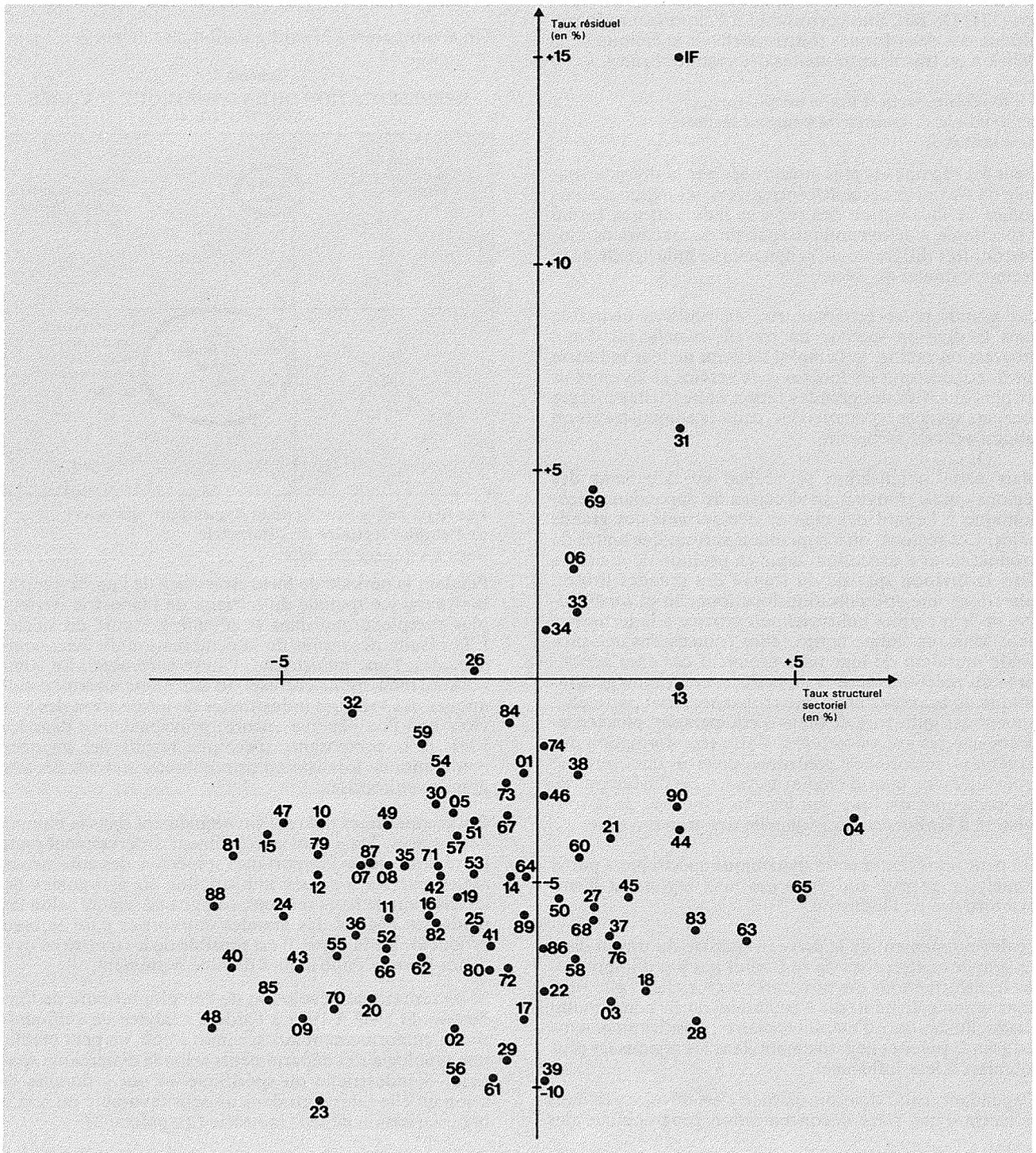
L'implantation des services de l'industrie obéit donc à de nouvelles contraintes imposées par les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement économique : marchés du travail, marchés de biens et services, réseaux d'échanges d'informations, voire marchés financiers. La nature des relations avec le marché du travail oriente les services vers les bassins d'emploi qui disposent d'une main-d'œuvre suffisamment nombreuse aux différents niveaux de formation et de qualification requis. Ce facteur joue un rôle important dans la concentration géographique des activités de décision ou de conception. Les relations avec la clientèle imposent parfois l'implantation des fonctions commerciales à proximité des marchés ou réseaux de distribution. Les réseaux d'échanges d'informations techniques, économiques et financières dans lesquels s'insèrent les services peuvent également jouer un rôle contraignant. Ils pèsent particulièrement sur la concentration géographique des sièges sociaux qui tendent à s'implanter près des centres de décision avec lesquels ils entretiennent des relations étroites, non réalisables à distance, car relevant de « procédures de négociation » [10].

Soumis à la combinaison de ces différentes contraintes, les services liés aux grandes entreprises industrielles suivent de nouvelles logiques de localisation très différentes de la logique industrielle. On peut les qualifier d'« autonomes » dans la mesure où les services ne sont plus liés physiquement aux unités de production ; en même temps, elles opèrent différemment sur les services selon les fonctions économiques qu'ils assument et selon le caractère décisionnel ou exécutif des activités qu'ils recouvrent.

Ainsi, les fonctions de direction ou de conception tendent à se concentrer dans les grands pôles, principalement dans la Région parisienne, pour bénéficier de la proximité des centres de décision, d'un environnement technologique dense et de ressources en main-d'œuvre hautement qualifiée. Elles entraînent avec elles une bonne part des fonctions administratives. Les activités non directionnelles des fonctions centrales, notamment commerciales ou administratives, sont parfois déléguées à des pôles intermédiaires dotés d'aires de compétence régionale ou sectorielle. De même, les centres informatiques ou de recherche-développement peuvent s'implanter dans de grandes métropoles régionales. Les fonctions de transport ou d'entreposage et les fonctions techniques comme celles des bureaux des méthodes restent plus étroitement liées aux activités productives : banlieues des grandes agglomérations et villes moyennes ou petites.

Graphique 3

ANALYSE DES TAUX DÉPARTEMENTAUX D'EMPLOI TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE EN 1975,
 PAR LA MÉTHODE DE *SHIFT-AND-SHARE* (LES DÉPARTEMENTS SONT REPRÉSENTÉS PAR LEUR CODE NUMÉRIQUE)



Cette double distinction qui s'opère dans la localisation des services, selon leur fonction et selon leur rôle directionnel ou exécutif, résulte du développement d'une division spatiale du travail dans les grandes entreprises [11]. De fait, elle correspond à l'expression géographique des deux formes fonctionnelle et technique de la division du travail entre unités des grandes firmes.

Le développement d'une nouvelle forme de dynamique spatiale de l'emploi tertiaire de l'industrie

Dans les régions les plus concernées par la division spatiale du travail des grandes entreprises, les logiques autonomes de localisation des services induisent une forme « spécifique » de dynamique spatiale du tertiaire de l'industrie, très différente de la dynamique industrielle de la première moitié du siècle.

Les grands pôles économiques, en position favorable dans la division spatiale du travail, bénéficient d'une progression rapide de l'emploi tertiaire de leur industrie car ils concentrent les fonctions de service et les emplois les plus qualifiés des grandes firmes industrielles : sièges sociaux, agences commerciales, centres administratifs ou laboratoires de recherche.

Mais cette polarisation se réalise au détriment des régions qui se trouvent en situation de dépendance économique à l'égard des centres décisionnels des grands pôles. Ces régions, où s'implantent surtout des unités de production et d'exécution, donc en position défavorable dans la division spatiale du travail des grandes firmes, admettent une spécialisation fonctionnelle et qualitative de leur emploi industriel peu propice à la tertiarisation. Mais, en même temps, elles connaissent une profonde mutation de leur tissu productif car elles bénéficient du redéploiement et de la déconcentration géographique de branches en pleine croissance, tout particulièrement des industries de biens d'équipement, plus tertiarisées que les autres secteurs. Cette transformation des structures sectorielles contribue donc à une certaine croissance des taux d'emploi tertiaire de l'industrie, ce qui compense quelque peu les conséquences de la soumission à l'influence décisionnelle des grands centres.

On peut représenter cette dynamique spécifique à partir d'analyses de *shift-and-share* des taux régionaux d'emploi tertiaire de l'industrie.

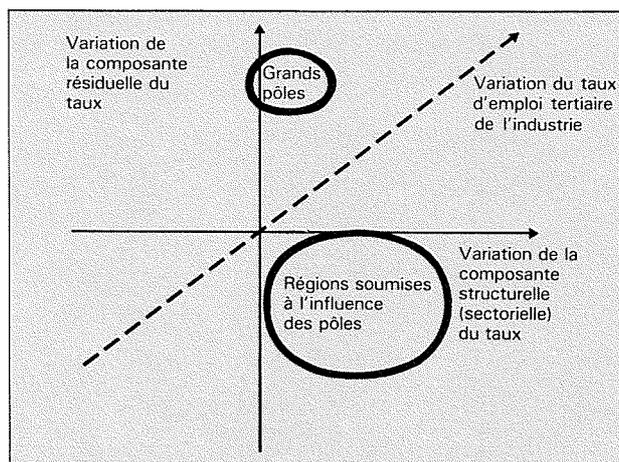
Le développement de la division spatiale du travail dans les grandes entreprises ne se traduit pas par d'importantes transformations des structures sectorielles : elle joue donc principalement sur l'évolution de la composante résiduelle des taux d'emploi tertiaire ; positivement dans les grands pôles et négativement dans les régions les plus soumises à leur influence.

Cependant, cette division spatiale s'est développée dans le cadre d'une forte déconcentration géographique des

industries les plus dynamiques. En conséquence, les régions dépendantes des pôles, les plus touchées par ces mouvements, ont connu une nette croissance de la composante structurelle (sectorielle) de leur taux tertiaire.

On aboutit ainsi à la configuration du schéma 2.

Schéma 2
REPRÉSENTATION DE LA DYNAMIQUE SPATIALE
« SPÉCIFIQUE »



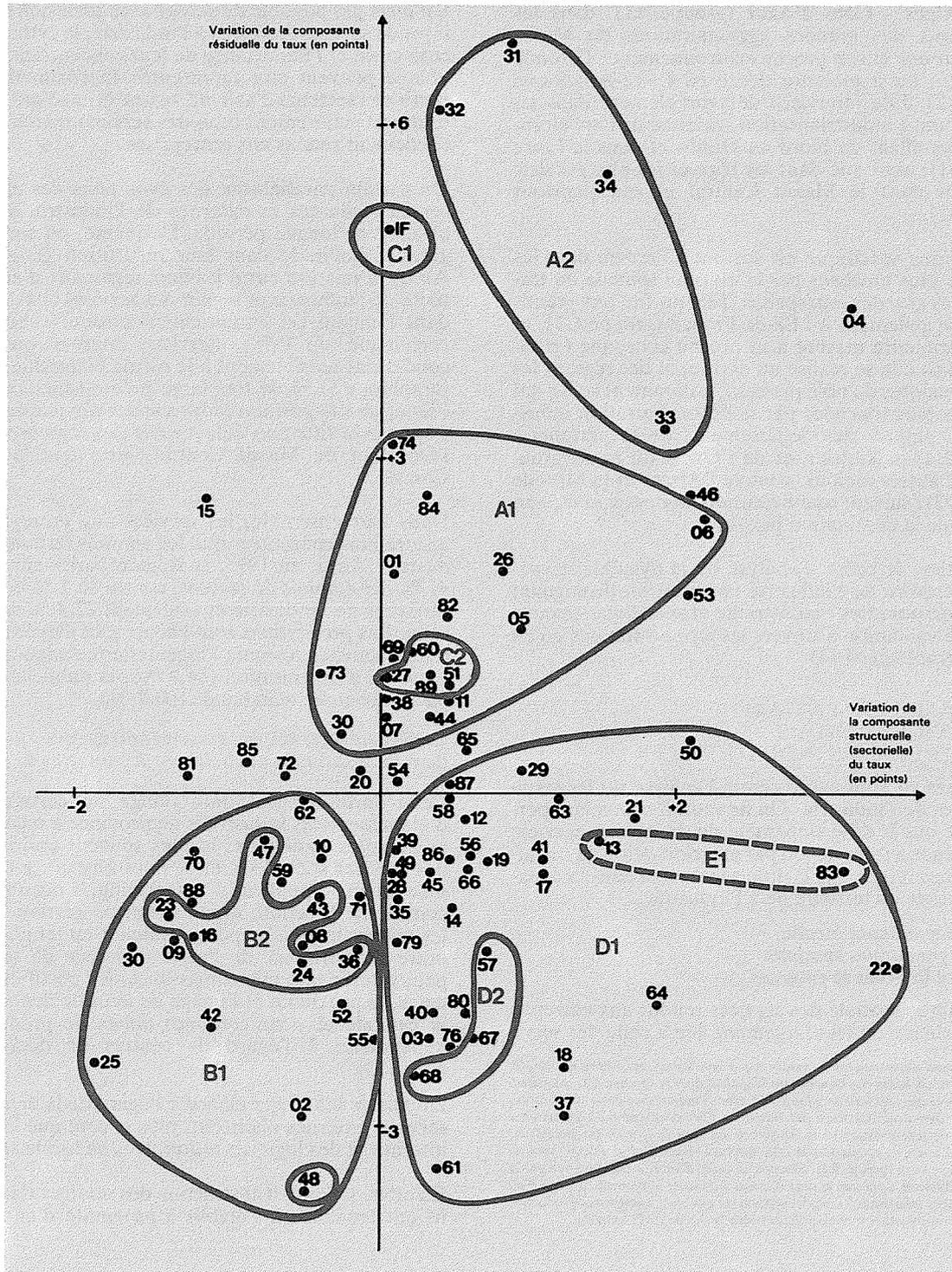
Les deux composantes de la dynamique spatiale de l'emploi tertiaire de l'industrie dans les années soixante

Pendant la période de forte croissance de l'après-guerre, la dynamique spatiale du tertiaire de l'industrie devient plus complexe que dans la première moitié du siècle. Elle résulte désormais de la combinaison de deux composantes, l'une industrielle, l'autre spécifique. La composante industrielle correspond aux effets macro-économiques des logiques industrielles de localisation des services que l'on observe encore, principalement dans les PMI, et la composante spécifique résulte des logiques autonomes de localisation de nombreux services liés aux grandes entreprises.

Ces composantes opèrent simultanément dans la plupart des espaces. Mais elles se combinent différemment dans les régions, selon l'importance respective des entreprises régies par les logiques industrielles ou autonomes de localisation de leurs services, soit grossièrement selon les poids des PMI et des grandes entreprises dans le tissu productif. De la sorte, il est possible de les mettre en évidence lorsque l'une d'elles domine nettement.

Si on représente l'évolution de l'emploi tertiaire de l'industrie de 1962 à 1975 à l'aide d'analyses de *shift-and-share*, conformément aux schémas 1 et 2, on peut établir une typologie des départements selon la dynamique spatiale — industrielle ou spécifique — qui y domine et selon qu'elle intervient dans un sens favorable ou non à la tertiarisation de leur industrie (graphique 4).

Graphique 4
 ANALYSE DE LA DYNAMIQUE SPATIALE DE L'EMPLOI TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE DE 1962 A 1975
 A PARTIR DE LA MÉTHODE DE *SHIFT-AND-SHARE*
 (LES DÉPARTEMENTS SONT REPRÉSENTÉS PAR LEUR CODE NUMÉRIQUE)



La dynamique industrielle a un rôle prépondérant dans les régions les moins soumises à l'influence économique du pôle parisien. Elle joue positivement dans la tertiarisation de l'industrie des régions Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur (groupe A1), dans les départements des grandes agglomérations du Midi : Haute-Garonne et son proche environnement ; Gironde et Hérault ; ou à moindre degré en Loire-Atlantique (groupe A2). Elle intervient défavorablement dans les départements d'industrialisation ancienne de l'arc Nord-Est du pays allant du Nord au Doubs et dans la Loire (groupe B1), ainsi que dans les régions les plus rurales, notamment dans le Massif Central et son pourtour (groupe B2).

La dynamique spécifique est surtout à l'œuvre dans les régions les plus touchées par la division spatiale du travail dans les grandes entreprises. Elle profite aux grands pôles, principalement à l'Île-de-France (groupe C1), et dans une moindre mesure à sa proche couronne (groupe C2). Mais elle se réalise au détriment des régions les plus dépendantes du pôle parisien, notamment celles qui ont été les plus touchées par la déconcentration industrielle : la plupart des départements de la périphérie ouest du Bassin Parisien et de l'Ouest du pays (groupe D1). D'autres régions, comme l'Alsace et la Moselle (groupe D2), suivent une évolution analogue mais sans dépendre de la domination parisienne.

En définitive, le cadre d'analyse de la dynamique spatiale du tertiaire de l'industrie construit en distinguant les deux composantes - industrielle et spécifique - trouve une bonne validation à travers les représentations qu'en donne le graphique 4 (4).

LA DYNAMIQUE SPATIALE DES SERVICES RENDUS AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Jusqu'à présent nous avons centré l'analyse sur les services internes de l'industrie. On ne saurait cependant perdre de vue que le développement de sociétés de service, par croissance autonome ou par extériorisation de certaines fonctions internes [12], intervient aussi dans la dynamique spatiale du tertiaire lié à l'industrie.

Une interdépendance étroite entre les dynamiques spatiales des services internes et externes

La dynamique spatiale des services rendus aux entreprises industrielles est très largement liée à celle des servi-

(4) Seuls quelques départements ne trouvent pas une bonne représentation dans le graphique 4. Tel est le cas des Bouches-du-Rhône et du Var (groupe E1), en raison du niveau d'agrégation sectorielle adopté. En effet, l'importance de la construction navale et sa moindre tertiarisation par rapport à l'aéronautique ou à l'armement conduisent à une surestimation de la croissance des taux structurels (sectoriels) et, de façon liée, à une sous-estimation de celle des taux résiduels. Par ailleurs, seul un département, le Cantal (groupe E2), échappe au cadre d'analyse présenté puisque le taux sectoriel diminue alors que le taux résiduel augmente nettement. Il s'agit d'un petit département industriel. La modernisation de quelques entreprises produisant des biens de consommation traditionnels entraîne une telle représentation.

ces internes : ils entretiennent des relations étroites et la frontière qui les sépare est d'autant plus mouvante qu'ils assument des fonctions proches et souvent substituables.

S'il n'est pas possible de cerner avec précision les prestations de service destinées à l'industrie, le rythme de leur croissance et l'importance de leur concentration géographique peuvent être représentés approximativement à partir des secteurs d'activité auxquels ils se rattachent, et tout particulièrement celui des services marchands principalement rendus aux entreprises.

Un certain parallélisme des évolutions des emplois de services internes et externes de l'industrie a déjà été observé en longue période. De même, on constate une grande similitude dans leur répartition géographique. Ainsi, la relation entre les taux régionaux d'emploi tertiaire de l'industrie et la part des services aux entreprises dans l'emploi est extrêmement étroite (coefficient de corrélation de 0,98). Services internes ou externes conduisent sensiblement à la même hiérarchie régionale (graphique 5). A la très large prééminence de l'Île-de-France et à la position moyenne des régions du Sud-Est, s'oppose la situation défavorable des régions rurales de l'Ouest et du Massif Central, ainsi que la Franche-Comté.

Dans leur ensemble, les services aux entreprises sont encore plus concentrés que les emplois tertiaires de l'industrie. Ainsi, en 1975, la Région parisienne regroupe 41 % des emplois du secteur, contre 36,2 % des emplois tertiaires de l'industrie et seulement 22,4 % de l'emploi total. Les proportions sont encore plus élevées dans certaines activités, comme l'ingénierie technique, informatique ou d'organisation (54,5 %), la publicité (61,3 %) ou la recherche marchande (60,7 %).

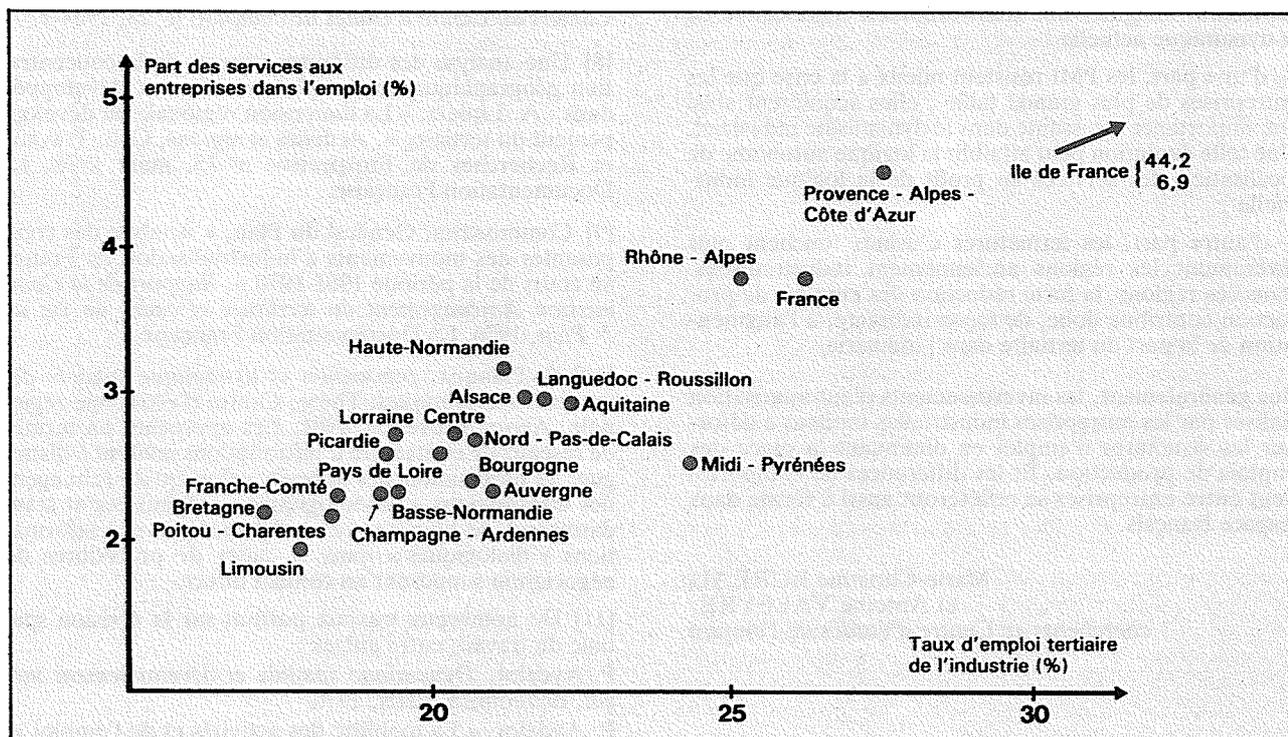
Le rôle structurant des grandes entreprises dans la dynamique spatiale des prestataires de services

Cette forte concentration oblige un certain nombre d'établissements industriels de province à recourir à des prestataires nationaux, le plus souvent parisiens, pour des services spécialisés et de haut niveau : recherche et innovation, publicité, marketing, documentation, conseil de direction, organisation ou gestion, ... Parmi les raisons invoquées pour expliquer un tel phénomène, outre l'insuffisance de l'offre régionale de service, on peut relever une méconnaissance des possibilités régionales, la proximité et l'image de marque des services de la capitale et pour certaines unités de production, la dépendance à l'égard de centres de décision parisiens [13].

Du fait de leur dépendance à l'égard de la demande, les services externes obéissent, plus encore que les services internes, à des logiques autonomes de localisation.

En effet, si l'on fait abstraction des services standardisés, ils ont tendance à s'établir à proximité d'une clientèle

Graphique 5
RELATION ENTRE TAUX D'EMPLOI TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE
ET PART DES SERVICES AUX ENTREPRISES DANS L'EMPLOI, EN 1975



suffisamment vaste et impliquée dans les prises de décision. Il en résulte une très forte concentration parisienne des prestations les plus spécialisées et des localisations dans les métropoles régionales pour des activités plus routinières.

Par ailleurs, cette polarisation est accentuée par le fait que ce sont surtout les grandes et moyennes entreprises à établissements multiples qui recourent à des services extérieurs [14], notamment s'il s'agit de prestations intellectuelles à forte valeur ajoutée. En tant que principaux clients, ces entreprises ont fortement structuré l'offre, tant dans son contenu, par des demandes de prestations plutôt spécialisées, que dans sa dynamique selon leurs politiques de sous-traitance de services ou dans sa répartition géographique. Le phénomène concerne aussi bien les sociétés de conseil [15] que les prestations en logistique [16] ou les intermédiaires du commerce [17]. Or, ce façonnage des services externes par les grandes firmes en amplifie la polarisation géographique, dans la mesure où ils ont tendance à se localiser auprès des centres de décision des entreprises les plus importantes et

que ces derniers sont beaucoup moins dispersés sur le territoire que ceux des PMI.

Malgré les mutations auxquelles elles sont confrontées, les PMI font relativement peu appel à des services externes, en dehors des experts comptables et des banquiers. Et lorsque leurs besoins débouchent sur une demande effective, les PMI se trouvent confrontées à des offres plutôt spécialisées qui répondent mal à une attente d'intervention le plus souvent de caractère très général car ces prestations ont été principalement conçues pour de grandes entreprises [15] et [17]. Par conséquent, un tissu industriel dense composé de PMI ne suffit pas à attirer les services aux entreprises.

Enfin, on observe une certaine division spatiale du travail au sein même des grandes sociétés de service. Par exemple, dans les SSCI, les prestations d'ingénierie de système ou de conseil informatique se localisent principalement en Région parisienne, alors que celles de traitements à façon se diffusent plus sur le territoire [18].

**

La concentration géographique des emplois tertiaires de l'industrie s'inscrit dans un mouvement séculaire et obéit à un processus cumulatif. Un renversement durable de cette tendance exige donc nécessairement du temps. Les évolutions récentes liées à la crise industrielle laissent cependant imaginer une transformation significative de la dynamique actuelle :

— d'une part, les PMI résistent mieux à la crise que les entreprises de plus grande taille ; elles acquièrent ainsi une importance croissante dans le dynamisme industriel. Une telle évolution peut affaiblir la logique autonome de localisation des services au profit de la logique industrielle ;

— d'autre part, les fermetures d'usines touchent plus sévèrement les régions anciennement industrialisées. Dans ces régions, la forte réduction des emplois de production contribue donc, de façon indirecte, à l'augmentation de la part du tertiaire dans l'industrie.

Plus généralement, les investissements d'automatisation réalisés par les entreprises industrielles tendent à déformer les structures d'emploi en diminuant la place des emplois de production. Et les différences de comportement entre entreprises se refléteront aussi à terme dans l'espace français.

Marie-Christine BUREAU
et Antoine VALEYRE,
chercheurs au Centre d'études de l'emploi

Bibliographie

- [1] H. Braverman, *Travail et capitalisme monopoliste*, Maspéro 1976.
- [2] H. Fayol, *Administration générale et industrielle*, 1916. Pour une analyse du fayolisme et de ses conséquences, voir par exemple : M. Bouvier-Ajam, *Histoire du travail en France depuis la Révolution*, LGDJ, Paris, 1969.
- [3] F.W. Taylor, *Principles of Scientific Management*, 1912. Voir aussi les Actes du colloque international sur le Taylorisme, Paris, 2-4 mai 1983, en particulier, les contributions d'A. Moutet et Y. Cohen.
- [4] P. Boisgontier et M. de Bernardy, *Urbanisation, industrialisation et tertiaire supérieur*, CERER-IREP, Grenoble 1973.
- [5] Une analyse rétrospective de l'emploi de service par activité fine a été effectuée par M. Braibant « Le tertiaire insaisissable », *Économie et statistique*, n° 146, juillet-août 1982.
- [6] G. Lefranc, *Histoire du travail et des travailleurs*, Flammarion, Paris, 1957.
- [7] En ce qui concerne la première moitié du siècle, on trouvera pour les évolutions évoquées dans ce chapitre, quelques descriptions plus détaillées dans : M.C. Bureau, « La montée des cols blancs dans l'industrie et le développement inégal des régions au début du siècle », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, n° 28, 1984-2.
- [8] Une analyse des différents aspects de la concentration géographique de l'emploi tertiaire est développée dans : A. Lipietz. « La dimension régionale du développement du tertiaire », *Activités et régions*, Coll. Travaux et Recherches de Prospective n° 75, mars 1978, La Documentation Française.
- [9] Commissariat Général du Plan, « Analyse des composantes des mouvements d'industrialisation en France au cours de la période 1961-1970 », *Rapport de la Commission Aménagement du territoire et cadre de vie au 7^e Plan*, 1976, La Documentation Française.
- [10] B. Planque, *Innovation et dynamique spatiale des systèmes économiques*, Thèse, Centre d'économie régionale, Aix-en-Provence, 1981. Les approches en termes de réseaux de contacts et d'informations invitent à distinguer la localisation des services selon qu'ils échangent des informations « monologiques » (répétitives et standardisées), le plus souvent à distance, ou des informations « dialogiques » dans le cadre de procédures de négociation supposant un contact direct.
- [11] De nombreux travaux portent sur la division spatiale du travail, entre autres :
P. Aydalot, *Dynamique spatiale et développement inégal*, Economica, Paris, 1976.
P. Aydalot, « La mobilité des activités et de l'emploi », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, 1978.
A. Lipietz, *Le capital et son espace*, Maspéro, 1977.
B. Planque, Y. et R. Lazzari, « Disjonction fonctionnelle et développement local », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 1, 1983.
A. Sallez, « Division spatiale du travail, développement régional polarisé et théorie de la localisation », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 1, 1983.
A. Valeyre, « Dynamique régionale de l'emploi et division spatiale du travail », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, 1982.
- [12] O. Büttner et M.F. Mouriaux, « Le développement des services marchands aux entreprises : mouvement d'extériorisation ou de croissance autonome ? », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, n° 27, 1984-2.
- [13] CRCI du Nord-Pas-de-Calais, *Les services aux entreprises dans le Nord-Pas-de-Calais ; analyse de l'offre et de la demande*, multigr., 1978. Voir également les enquêtes effectuées par les CRCI de Haute-Normandie et de Midi-Pyrénées.
- [14] F. Audier, *Les emplois tertiaires des entreprises industrielles*, Dossier CEREQ n° 29, octobre 1981, La Documentation Française.

[15] ACT, *Étude des relations entre les services aux entreprises et le développement industriel dans le cadre régional*, janvier 1983, multigr., Boulogne-Billancourt.

[16] J. Colin, « La fonction logistique : dynamique et enjeux », *Recherche économique et sociale*, n° 9, 1^{er} trimestre 1984, La Documentation Française.

[17] A. Barcet, J. Bonamy et A. Mayère, « Fonction commerciale et services aux entreprises », *Recherche économique et sociale*, n° 9, 1^{er} trimestre 1984, La Documentation Française.

[18] S. Pare, « Informatisation des régions françaises », *Informatisation et Société*, 1979, La Documentation Française.
